

Communauté de Communes
Roumois Seine

en Normandie



Assainissement collectif des eaux usées

Rapport annuel
sur le **P**rix
et la **Q**ualité
du **S**ervice public

Exercice 2024

Sommaire

1.	Préambule.....	3
2.	Glossaire/ Définitions.....	3
3.	Présentation de la compétence assainissement.....	4
	3.1 Territoire desservi par systèmes de collecte	
	3.2 Mode de gestion du service.....	
	3.3 Patrimoine du service	
	3.4 Estimation de la population desservie par le réseau de collecte (P201.0) et du nombre d'abonnements	
	3.5 Volumes facturés	
	3.6 Conventions de déversement	
4.	Indicateurs de performance.....	14
	4.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des réseaux usées	
	4.2 Conformité des ouvrages de collecte et de traitement des effluents (STEU > 2 000 EH)	
	4.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	
	4.4 Gestion des boues	
	4.5 Les interventions d'exploitation	
5.	Financement du service assainissement.....	20
	5.1 Recettes de la collectivité et modalités de tarification	
	5.2 Factures d'assainissement type (120m3)	
5.	Financement des investissements.....	27
	6.1 Travaux engagés au cours de l'exercice	
	6.2 Etat de la dette du service	
	6.3 Amortissements	
	6.4 Plan pluriannuel des travaux	
	6.5 Bilan des principales opérations réalisées en 2024	
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	29
	7.1 Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité	
	7.2 Taux d'impayés	
	7.3 Taux de réclamation	
	7.4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	
8.	Annexes	
	Annexe 1 : Extraits des bilans annuels de fonctionnement.....	31
	Annexe 2 : Note de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.....	40

1. Préambule

Ce rapport établi, sur la base des données de l'exploitant du service d'assainissement collectif et de la Collectivité, permet d'établir un état des lieux du fonctionnement du service et de ses données caractéristiques. Ce rapport règlementaire doit être présenté dans les différents conseils municipaux des communes membres et transmis aux services de l'Etat.

Ce rapport ne constitue pas une analyse exhaustive des données du service mais plutôt une compilation des données primordiales du service permettant de suivre son évolution et son niveau d'activité au cours du temps.

2. Glossaire/ Définitions

AC : Assainissement collectif

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire

ARS : Agence Régionale de la Santé

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

EH : Equivalents Habitants (Paramètre de dimensionnement des ouvrages d'assainissement)

ERU : Eaux Résiduaires Urbaines (Directive Européenne)

IP : Indicateur de Performance (SISPEA – Observatoire de l'eau)

Paramètres Assainissement :

- **MES** : Matières en suspension
- **Pt** : Phosphore
- **DBO5** : Demande biologique en oxygène sur 5 jours. Elle représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C pendant 5 jours.
- **DCO** : Demande chimique en oxygène. Elle permet d'apprécier la concentration en matière organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.

Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes... Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel.

L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux usées : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.

- **NK** (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.
- **NGL** (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes.

RAD : Rapport Annuel du Délégué

SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration

PFAC : Participation au Financement de l'Assainissement Collectif

STEP/ STEU: Station d'Épuration

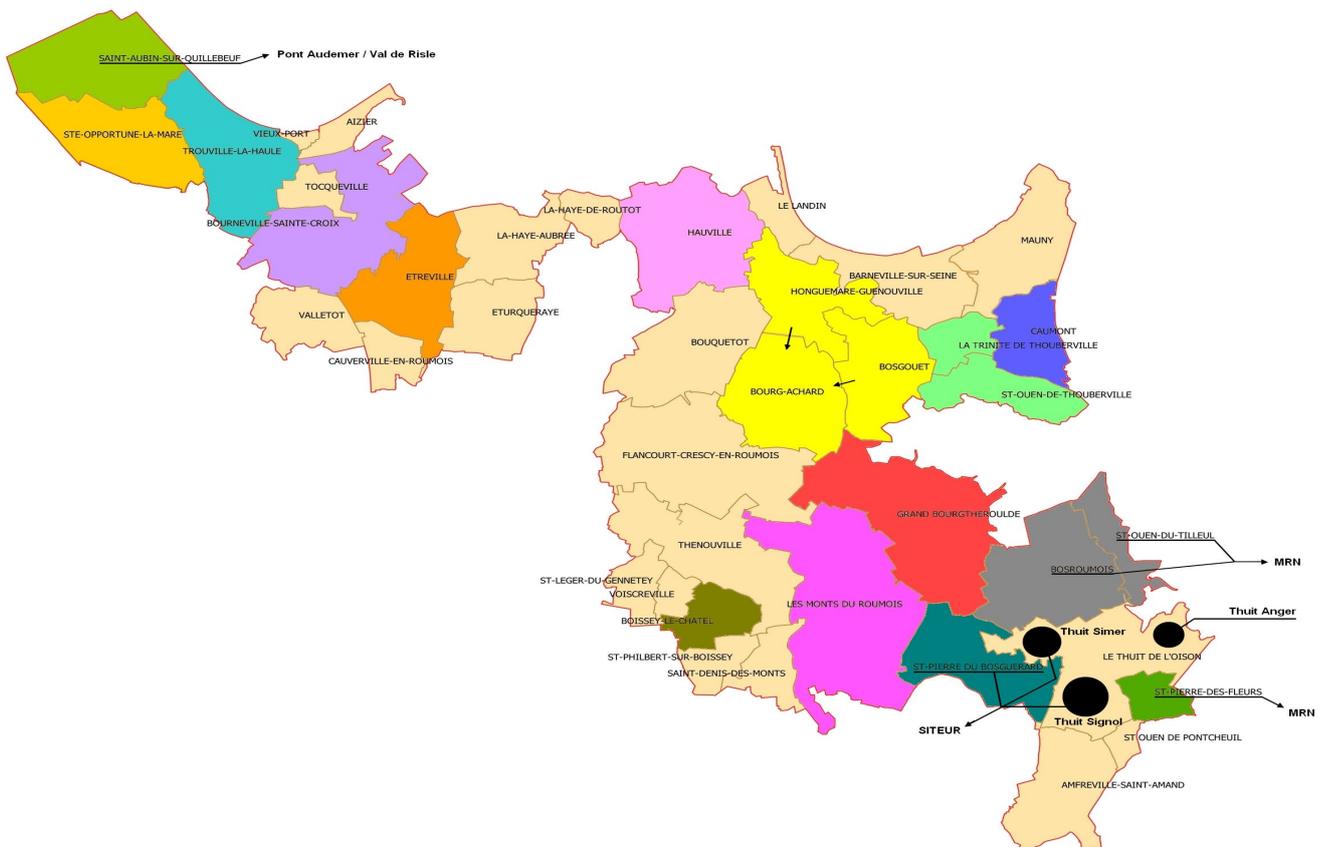
3. Présentation de la compétence assainissement

3.1 Territoire desservi par systèmes de collecte

La Communauté de communes Roumois Seine exerce la compétence assainissement des eaux usées (Collecte, transport, dépollution).

Les communes suivantes sont en partie desservies par des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées gérés par la Communauté de communes :

- Boissey le Châtel
- Bosgouet
- Bosroumois
- Bourg Achard
- Bourneville Sainte Croix
- Caumont
- Etreville
- Grand Bourgtheroulde
- Hauville
- Honguemare Guénouville
- La Trinité de Thouberville
- Les Monts du Roumois
- Saint Aubin sur Quillebeuf
- Sainte Opportune la Mare
- Saint Ouen de Thouberville
- Saint Ouen du Tilleul
- Saint Pierre des Fleurs
- Thuit Anger (hameau de Thuit de l'oison)
- Trouville la Haule



Sur les communes de Thuit de l'Oison (hors Thuit Anger) et de Saint Pierre du Bosguérard, la compétence assainissement collectif des eaux usées est exercée par un syndicat, le SITEUR, auquel adhère la Communauté de communes.

La collectivité ne possède pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

3.2 Mode de gestion du service

Par délibération N°CC/ST/05-2022 en date du 07 février 2022, le Conseil communautaire a approuvé le principe du recours à une Délégation de Service Public pour la gestion du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de communes Roumois seine (à l'exception des communes de Saint Pierre du Bosguérard et des communes déléguées de Thuit Signol et de Thuit Simer sur la commune nouvelle de Thuit de l'Oison).

Après achèvement de la procédure de passation de cette délégation lors de l'année 2022, l'ensemble des ouvrages d'assainissement collectif dont la Communauté de communes est gestionnaire sont exploités dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public par affermage depuis le 1^{er} janvier 2023.

Ce contrat a été signé entre la Communauté de commune et l'entreprise SAUR.



Pendant toute la durée de ce contrat (9 ans), la SAUR a l'obligation d'exploiter les ouvrages et installations du service et d'en assurer le fonctionnement, la surveillance, l'entretien, la maintenance et les renouvellements.

Dans ce contexte, la gestion du service doit être assurée par la SAUR à ses risques et périls, conformément aux règles de l'art, dans le souci d'assurer la conservation du patrimoine et la continuité du service, les droits des tiers et la qualité de l'environnement.



ASTREINTES et URGENCES

Dans le cadre de ce mode de fonctionnement, la SAUR met à disposition de l'ensemble des usagers du service le numéro de téléphone d'astreinte ci-dessous :

02 50 72 40 09

Ce numéro est à composer pour signaler tout problème sur le réseau public et permettre une intervention du Délégué dans les meilleures conditions.

Il est opérationnel 7j/7 et 24h/24.

3.3 Patrimoine du service

Le service public d'assainissement collectif permet, dans les zones desservies, la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées.

Il gère pour cela un patrimoine constitué essentiellement :

- de réseaux (canalisations gravitaires ou sous pression)
- de stations d'épuration.
- d'ouvrages annexes (postes de relèvement, stockages, ...)

➤ **plus de 175km de réseaux**

Les réseaux sont composés de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

Ils sont principalement en en amiante-ciment, PVC et Fonte et de diamètre compris entre 150 et 300mm.

➤ **13 stations d'épuration (STEP) capables de traiter les eaux usées de 24482 Equivalents-habitants :**

	<u>Capacité</u>	<u>Année de mise en service</u>
- STEP à Boues activées de Boissey le Châtel	1 100 EH	1983
- STEP à Boues activées de Bourg Achard	7 825 EH	2008
- Filtre planté de Bourg Achard (Le Haut Croth)	160 EH	2009
- STEP à Boues activées de Grand Bourgtheroulde	5 717 EH	2014
- STEP à Boues activées de Bourneville Sainte Croix	1 500 EH	2020
- Filtre planté de Caumont	450 EH	2015
- Filtre Planté d'Éreville	360 EH	2011
- Lagune de Hauville	500 EH	1992
- Disques biologiques des Monts du Roumois	420 EH	2010
- STEP 1 à Boues activées de Saint Ouen de Thouberville	2 700 EH	1996
- STEP 2 à Boues activées de Saint Ouen de Thouberville	950 EH	2020
- Filtre planté de Trouville la Haule	300 EH	2014
- Clarifosse de Sainte Opportune la Mare	16 logements	Inconnue



En 2024, le volume facturé aux abonnés est de **823 081m3 soit -1,78%**

Après traitement, les eaux épurées sont rejetées dans le milieu naturel dans :

- des fossés (Boissey le Chatel, Bourg Achard, Saint Ouen de Thouberville 1, Caumont)
- des aires d'infiltrations (Bourneville Sainte Croix, Trouville la Haule, Le Haut Croth, Les Monts du Roumois, Saint Ouen de Thouberville 2, Grand bourgtheroulde, Etreville)
- des puits d'infiltration (Hauville, Sainte Opportune la Mare)

➤ Les postes de relevage

Près d'une centaine de poste de relevage sont exploités par le service assainissement.

En voici les principales caractéristiques :

Commune	Libellé	Année de mise en service	Télé-surveillance	Groupe électrogène
BOISSEY-LE-CHATEL	PR n24 - Allee Tilly (BLC001)	1987	Oui	Non
	PR n25 - Bluet (BLC002)	2002	Non	Non
BOSGOUET	PR n1 - rue cite Beau Soleil	2014	Oui	Non
	PR n2 - rue Guy de Milleville	2014	Oui	Non
	PR n3 - rue Charles Letellier	2014	Oui	Non
BOURG-ACHARD	PR n10 - rue des Peupliers	-	Oui	Non
	PR n11 - lotissement Edouin	-	Oui	Non
	PR n12 - ZA Quincangrogne	-	Oui	Non
	PR n13 - Intermarche zone des Portes	-	Non	Non
BOURG-ACHARD	PR n14 - Parc du Roumois (BAH002)	-	Oui	Non
	PR n4 - la Mancellerie	-	Oui	Oui
	PR n5 - la Bouillerie	-	Oui	Non
	PR n6 - la Guimoniere	-	Oui	Non
	PR n7 - le Val Postel	-	Oui	Non

Commune	Libellé	Année de mise en service	Télé-surveillance	Groupe électrogène
	PR n8 - Route de Pont Audemer sortie	-	Oui	Non
	PR n9 - Impasse des Coquelicots	2002	Oui	Non
BOURGTHEROULDE-INFREVILLE	PR n29 - CAILLOT (GBT001)	2006	Non	Non
	PR n30 - Route d'Elbeuf (GBT015)	2007	Oui	Non
	PR n31 - Route de Rouen (GBT016)	2008	Oui	Non
	PR n32 - Boscherville (GBT002)	1995	Oui	Non
	PR n33 - CEREF BTP (GBT013)	1994	Non	Non
	PR n34 - Beauvais (GBT012)	2000	Oui	Non
	PR n35 - Saint-Martin (GBT011)	2003	Oui	Non
	PR n36 - Daim Blanc (GBT010)	2004	Oui	Non
	PR n37 - Les Essarts (GBT009)	1998	Oui	Non
	PR n38 - Foret Verte (GBT008)	2002	Oui	Non
	PR n39 - Poterie 1 (aval) (GBT007)	1997	Oui	Non
	PR n40 - Poterie 2 (GBT005)	1995	Oui	Non
	PR n41 - Vieux Chene (GBT006)	1997	Oui	Non
	PR n42 - Service Technique (GBT003)	2017	Non	Non
	PR n43 - Route de Brionne (GBT004)	2005	Non	Non
	PR n44 - RPA (GBT014)	2001	Oui	Non
BOURNEVILLE	PR n15 - ancienne STEP	2020	Oui	Non
CAUMONT	PR n26 - Caronnerie (CMT001)	2001	Oui	Non
	PR n27 - Lotissement des Violettes (CMT002)	2009	Non	Non
ETREVILLE	PR n28 - L'Eglise (ETV001)	2007	Oui	Non
HAUVILLE	PR n16 - Route du Landin	-	Oui	Non
LA TRINITE-DE-THOUBERVILLE	PR n93 Chemin la Ferme TDT001	2009	Non	Non
LE BOSC-ROGER-EN-ROUMOIS	PR n56 - Moulin (BRM001)	1999	Oui	Non
	PR n57 - Rue de la Foret (BRM002)	2004	Oui	Non
	PR n58 - Rue aux Bonnets (BRM003)	2015	Oui	Non
	PR n59 - Chemin du Vivier (BRM004)	2000	Oui	Non
LE BOSC-ROGER-EN-ROUMOIS	PR n60 - Queue Bourguignon - (BRM005)	1995	Oui	Non
	PR n61 - Les Genets (BRM006)	1998	Oui	Non
	PR n62 - ZI (BRM007)	2000	Oui	Non
	PR n63 - Les Jardins (BRM008)	1995	Oui	Non
	PR n64 - Rue des Linieres (BRM009)	2000	Oui	Non
	PR n65 - Residence du	2002	Oui	Non

Commune	Libellé	Année de mise en service	Tenue surveillance	Groupe électrogène
	Maraval (BRM010)			
	PR n66 - Les Vallots (BRM011)	2000	Oui	Non
	PR n67 - Marnette (BRM012)	1995	Oui	Non
	PR n68 - Capelle (BRM013)	2001	Oui	Non
	PR n69 - Grande Rue (BRM014)	1995	Non	Non
	PR n70 - Residence les Chenes (BRM015)	2019	Oui	Non
LE THUIT-ANGER	PR n85 - Les Haies Robines (THO001)	1999	Oui	Non
	PR n86 - ZA Thuit Anger (THO002)	2001	Oui	Non
	PR n87 - Coudray (THO003)	2000	Oui	Non
	PR n88 - Impasse Calnouenne (THO004)	2002	Oui	Non
	PR n89 - Delamare (THO005)	1998	Oui	Non
	PR n90 - Camp Dolent (THO006)	2002	Oui	Non
	PR n91 - Mare Morel 1 (THO007)	2004	Oui	Non
	PR n92 - Mare Morel 2 (THO008)	2006	Oui	Non
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	PR n17 - Rue de l'église	2015	Oui	Non
	PR n45 - Boretierre (SOT001)	1999	Oui	Non
	PR n46 - Boulangerie (SOT002)	2002	Non	Non
	PR n47 - Bas Pre (SOT003)	1998	Oui	Non
	PR n48 - Miraie (SOT004)	2002	Oui	Non
	PR n49 - Nouveaux (SOT005)	2004	Oui	Non
	PR n50 - La Londe 2 (SOT006)	2020	Oui	Non
	PR n51 - Offranville (SOT007)	2020	Oui	Non
	PR n52 - La Londe 1 (SOT008)	2022	Oui	Non
	PR n53 - La Hetraie (SOT009)	-	Oui	Non
	PR n54 - Rudemont (SOT010)	-	Oui	Non
SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	PR n55 - Le Buisson (SOT011)	2000	Oui	Non
SAINT-OUEN-DU-TILLEUL	PR n71 - Maraval 1 (SOI001)	2017	Oui	Non
	PR n72 - Maraval 2 (SOI002)	2010	Oui	Non
	PR n73 - Glaieul (SOI003)	1992	Oui	Non
	PR n74 - Chemin du Maraval (SOI004)	2002	Oui	Non
	PR n75 - Les Deserts (SOI005)	2007	Oui	Non
	PR n76 Rue Pierre de Coubertin SOI006	2000	Oui	Non
	PR n77 - Viveco (SOI007)	2007	Oui	Non
	PR n78 - Rue de L'Etoile (SOI008)	2000	Oui	Non
	PR n79 - Petit Ecameaux (SOI009)	2002	Oui	Non
	PR n80 Residence la Pommeraie SOI010	1996	Oui	Non
	PR n81 - Puchet (SOI011)	2002	Oui	Non
	PR n82 Chemin du Clos	1999	Oui	Non

Commune	Libellé	Année de mise en service	Télé-surveillance	Groupe électrogène
	Dufour (SOI012)			
	PR n83 - Sente Versin (SOI013)	2000	Oui	Non
	PR n84 - Mont Coquet (SOI014)	2003	Oui	Non
SAINT-PIERRE-DES-FLEURS	PR n18 - Du dépôt communal	-	Oui	Non
	PR n19 - Sente aux Drapiers	-	Oui	Non
	PR n20 - Les Saules	-	Oui	Non
	PR n21 - L'épine Rellet	-	Non	Non
	PR n22 - EU Longchamps	-	Oui	Non
TROUVILLE-LA-HAULE	PR n23 - Les Argillieres	1992	Oui	Non

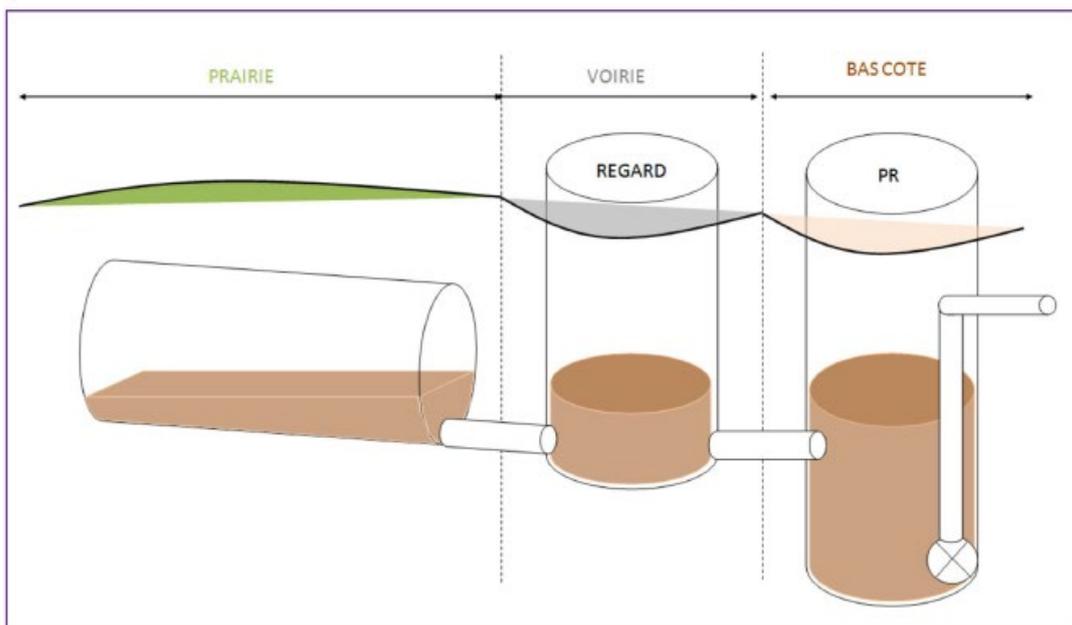
➤ **Ouvrages de stockage restitution :**

Il existe également plusieurs ouvrages permettant de limiter les à-coups hydrauliques dans les réseaux liés à des apports d'eaux claires parasites.

Les principaux ouvrages sont des bassins de stockage restitution à :

- Bourneville (site ancienne station)
- Bosgouet (rue Guy de Milleville)
- Bosroumois (Maraval : 280m³) et Saint Ouen du Tilleul (Mont Coquet : 160m³)

Principe de fonctionnement d'un B.S.R. (Bassin de Stockage Restitution)



Consommations électrique constatées en 2024 :

	2023	2024
Ensemble des postes de relevages :	239 736 KWh	280433 kWh
Ensemble des stations d'épuration :	1 014 687 KWh	973121 kWh

Soit -0,3%

La station de Bourg Achard est particulièrement consommatrice en énergie électrique puisqu'elle a consommé en 2024 près de 426 000 KWh à elle seule. Un plan d'action est en cours de déploiement.

3.4 Estimation de la population desservie par le réseau de collecte (P201.0) et du nombre d'abonnements

	2023	2024	Evolution
BOURNEVILLE	291	289	-0,69%
ETREVILLE	49	58	18,37%
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	59	66	11,86%
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE	17	18	5,88%
TROUVILLE-LA-HAULE	102	104	1,96%
BOISSEY LE CHATEL	401	397	-1,00%
BOSGOUET	227	233	2,64%
BOSROUMOIS	1497	1497	0,00%
BOURG ACHARD	1849	1864	0,81%
CAUMONT	150	152	1,33%
GRAND BOURGTHEROULDE	1512	1493	-1,26%
HAUVILLE	166	165	-0,60%
HONGUEMARE GUENOUVILLE	13	13	0,00%
LA TRINITE DE THOUBERVILLE	129	133	3,10%
LE THUIT DE L'OISON	336	336	0,00%
LES MONTS DU ROUMOIS	164	163	-0,61%
ST OUEN DE THOUBERVILLE	980	980	0,00%
ST OUEN DU TILLEUL	738	743	0,68%
ST PIERRE DES FLEURS	715	720	0,70%
TOTAL	9 395	9 424	0,31%

Total de la population desservie sur le périmètre de la Communauté de communes : 28710 habitants, pour un nombre d'abonnement de 9424, avec un ratio habitants/abonnement d'environ 3,05.

3.5 Volumes facturés

	2023	2024	Evolution
BOURNEVILLE	23 584	16631	-29,48%
ETREVILLE	5 479	4375	-20,15%
SAINTE-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	5 064	4148	-18,09%
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE	874	899	2,86%
TROUVILLE-LA-HAULE	9 112	5574	-38,83%
BOISSEY LE CHATEL	31 270	30508	-2,44%
BOSGOUET	19 868	19553	-1,59%
BOSROUMOIS	120 210	124931	3,93%
BOURG ACHARD	194 167	195951	0,92%
CAUMONT	13 575	12384	-8,77%
GRAND BOURGTHEROULDE	131 932	123806	-6,16%
HAUVILLE	12 888	13401	3,98%
HONGUEMARE GUENOUVILLE	10 879	12414	14,11%
LA TRINITE DE THOUBERVILLE	9 977	9623	-3,55%
LE THUIT DE L'OISON	32 226	33951	5,35%
LES MONTS DU ROUMOIS	13 467	13779	2,32%
ST OUEN DE THOUBERVILLE	78 742	80740	2,54%
ST OUEN DU TILLEUL	64 685	60400	-6,62%
ST PIERRE DES FLEURS	59 971	60013	0,07%
TOTAL	837 970	823 081	-1,78%

Les effluents des communes de Saint Aubin sur Quillebeuf sont transportés puis traités sur les installations de Quillebeuf sur seine gérés par la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle.

Ceux des communes de Thuit Anger, Saint Pierre des Fleurs, Bosroumois et Saint Ouen du Tilleul sont traités par la Métropole Rouen Normandie. Une partie passent par les réseaux de la Saussaye.

Des conventions doivent cadrer ce contexte.

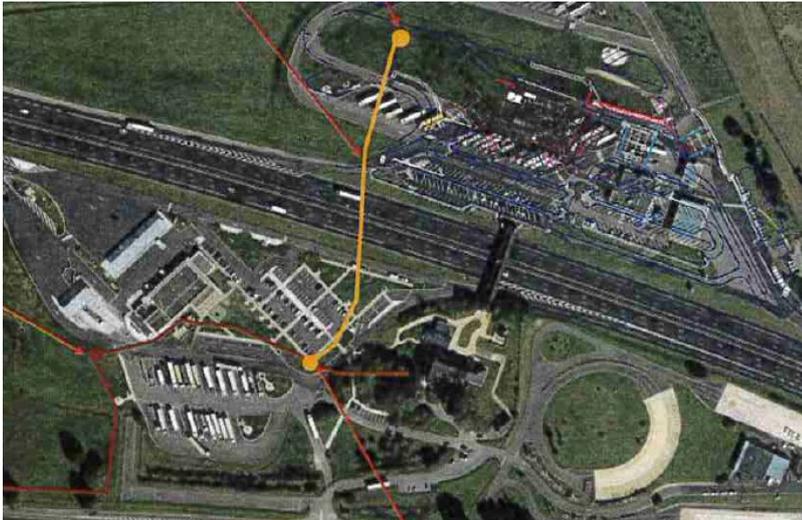
Il y a eu cette année de fortes variations sur les communes appartenant au syndicat d'eau Risle et Plateau. Cela est dû au changement du mode de gestion sur ce secteur qui est passé d'une DSP à la régie.

3.6 Conventions de déversement

En 2023, l'aire autoroutière de Bosgouet Nord a été réaménagée et est désormais raccordée au réseau d'assainissement de la commune de Bosgouet via l'aire sud qui y était déjà raccordée.

Une convention a été passée avec SODIPEC et TOTAL Energies, les nouveaux exploitants de ces deux aires.

Les eaux usées collectées sur ces deux aires sont ainsi traitées par la station de Bourg Achard sur laquelle sont raccordée les réseaux de Bosgouet.



4. Indicateurs de performance

4.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des réseaux usés (P201.1).

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.

Cet indicateur sera actualisé lorsqu'un zonage d'assainissement collectif, à l'échelle de la Communauté de communes sera établi par la collectivité.

A ce jour, l'exploitant estime que ce taux est de 100%.

4.2 Conformité des ouvrages de collecte et de traitement des effluents

Libellé de l'installation	2023	2024	Evaluation de la conformité par l'exploitant
Lagune - HAUVILLE	0%	100%	Conforme
RhizoSTEP - TROUVILLE LA HAULE	100%	100%	Conforme
RhizoSTEP du Haut Croth - BOURG ACHARD	Pas de bilan	100%	Conforme
STEP - BOISSEY LE CHATEL Capacité 1 100 EH	100%	100%	Conforme
STEP - BOURG ACHARD	100%	89,5%	Conforme
STEP - ST OUEN DE THOUBERVILLE	100%	100%	Conforme
STEP (360 EH) - ETREVILLE	100%	100%	Conforme
STEP (450EH) - CAUMONT (450 EH)	100%	100%	Conforme
STEP (5717 EH) - GRAND BOURG THEROULDE	91,67%	100%	Conforme
STEP (nouvelle) - BOURNEVILLE	100%	100%	Conforme
STEP la maison brûlée - ST OUEN DE THOUBERVILLE	100%	100%	Conforme

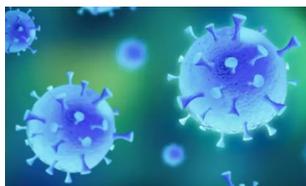
4.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0	km
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quel que soit le financeur)	1,051	km
DC.195	Montant financier des travaux engagés	Voir le CARE	€HT
P253.2	Taux de renouvellement des réseaux de collecte sur 5 ans	0,12%	%

4.4 Gestion des boues

L'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période COVID-19 a été abrogé par l'arrêté du 7 février 2023 qui est entré en vigueur le 15 février 2023.

Cette nouvelle réglementation a permis de mettre fin aux modalités de gestion des boues mise en place pendant la période COVID19 qui s'avéraient plus onéreuses.



Bilan des boues et sous-produits produits :

Production de boues :

Nom de l'installation	2023 (tMS)	2024 (tMS)
STEP (420 EH) - MONTS DU ROUMOIS	0,021	-
STEP - BOISSEY LE CHATEL Capacité 1 100 EH	15,111	34,239
STEP - BOURG ACHARD	39,534	117,227
STEP (5717 EH) - GRAND BOURGTHEROULDE	36,294	52,524
STEP (nouvelle) - BOURNEVILLE	9,854	15,331
STEP - ST OUEN DE THOUBERVILLE	25,703	22,565
STEP la maison brûlée - ST OUEN DE THOUBERVILLE	6,544	8,937

Evacuation des boues : (100% évacuées selon les filières conformes à la réglementation)

Nom de l'installation	Destination	2023 (tMS)	2024 (tMS)
STEP - BOISSEY LE CHATEL Capacité 1 100 EH	Boues traitées vers épandage agricole	-	23,79
STEP - BOURG ACHARD		42,88	57,161
STEP - ST OUEN DE THOUBERVILLE		44,177	28,728
STEP (420 EH) - MONTS DU ROUMOIS		-	1,116
STEP (5717 EH) - GRAND BOURGTHEROULDE		50,989	47,817
STEP (nouvelle) - BOURNEVILLE		5,768	17,38
STEP la maison brûlée - ST OUEN DE THOUBERVILLE		31,448	3,905

Les sous-produits (graisses) :

Nom de l'installation	Destination	2023 (Kilogrammes)	2024 (Kilogrammes)
STEP (420 EH) - MONTS DU ROUMOIS	Graisses évacuées en Transit	-	0
STEP - BOISSEY LE CHATEL Capacité 1 100 EH	Graisses évacuées en Transit	7 200	25 200
STEP - BOURG ACHARD	Graisses évacuées en Transit	12 600	4 500
STEP (5717 EH) - GRAND BOURGTHEROULDE	Graisses évacuées en Transit	6 300	11 700
STEP (nouvelle) - BOURNEVILLE	Graisses évacuées en Transit	5 400	6 300
STEP - ST OUEN DE THOUBERVILLE	Graisses évacuées en Transit	8 100	1 800
STEP la maison brûlée - ST OUEN DE THOUBERVILLE	Graisses évacuées en Transit	5 400	4 500

Les sous-produits (refus de dégrillage) :

Nom de l'installation	Destination	2023 Kg	2024 Kg
STEP (420 EH) - MONTS DU ROUMOIS	Refus dégrillage évacué vers transit	140	700
STEP - BOISSEY LE CHATEL Capacité 1 100 EH	Refus dégrillage évacué vers transit	1 680	1 085
STEP - BOURG ACHARD	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	1 809	1 561
STEP (5717 EH) - GRAND BOURGTHEROULDE	Refus dégrillage évacué vers transit	1 260	1 295
STEP (nouvelle) - BOURNEVILLE	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	1 140	1 120
STEP - ST OUEN DE THOUBERVILLE	Refus dégrillage évacué vers transit	4 800	2 741
STEP la maison brûlée - ST OUEN DE THOUBERVILLE	Refus dégrillage évacué vers transit	210	280

Les sous-produits (sables) :

Nom de l'installation	2023 (Kilogrammes)	2024 (Kilogrammes)
STEP - BOISSEY LE CHATEL Capacité 1 100 EH	-	4 200
STEP (5717 EH) - GRAND BOURGTHEROULDE	-	9 800
STEP (nouvelle) - BOURNEVILLE	-	4 200
STEP - ST OUEN DE THOUBERVILLE	4 200	2 800
STEP la maison brûlée - ST OUEN DE THOUBERVILLE	-	4 200

4.5 Les interventions d'exploitation :

Interventions de nettoyage	2023	2024	Evolution
Linéaire total hydrocuré sur le réseau (en ml)	8 180	9628	17%
Hydrocurage préventif programmé sur réseau (en ml)	7 640	7318	-4,21%
Hydrocurage préventif non programmé sur réseau (en ml)	540	2250	316%

Opérations de curage préventif faites en 2024 :

Commune	Linéaire total de canalisations (ml)	Linéaire de canalisation Unitaire (ml)	Total (ml)
BOURG-ACHARD	50	0	50
BOURGTHEROULDE- INFREVILLE	3010	0	3503
BOURNEVILLE	381	0	381
SAINT-OUEN-DE- THOUBERVILLE	1004	0	1004
BOSROUMOIS	1900	0	1900
SAINT-OUEN-DU- TILLEUL	480	0	480
Total	7318	0	7318

Opérations de curage curatif faites en 2024 :

Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
BOISSEY-LE-CHATEL	Curage EU	1	50
BOURG-ACHARD	Curage EU	5	250
BOURGOTHEROULDE-INFREVILLE	Curage EU	13	650
BOURNEVILLE	Curage EU	2	100
HAUVILLE	Curage EU	1	50
LE BOSCO-ROGER-EN-ROUMOIS	Curage EU	10	500
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE	Curage EU	2	100
SAINTE-OUEN-DE-THOUBERVILLE	Curage EU	5	250
SAINTE-OUEN-DU-TILLEUL	Curage EU	1	50
SAINTE-PIERRE-DES-FLEURS	Curage EU	4	200
TROUVILLE-LA-HAULE	Curage EU	1	50
Total		45	2250

Passages camera réalisés en 2024 :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
BOURG-ACHARD	60

Opérations sur postes de relevage :

Commune	Nombre
BERVILLE-EN-ROUMOIS	2
BOISSEY-LE-CHATEL	5
BOSGOUET	9
BOURG-ACHARD	39
BOURGOTHEROULDE-INFREVILLE	53
BOURNEVILLE	3
CAUMONT	5
ETREVILLE	3
HAUVILLE	4
LA TRINITE-DE-THOUBERVILLE	2
LE BOSCO-ROGER-EN-ROUMOIS	30
LE THUIT-ANGER	22
SAINTE-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	3
SAINTE-OUEN-DE-THOUBERVILLE	24
SAINTE-OUEN-DU-TILLEUL	34
SAINTE-PIERRE-DES-FLEURS	20
TROUVILLE-LA-HAULE	3
Total	261

Interventions de maintenance :

Commune	Nombre d'interventions de type curatif	Nombre d'interventions de type préventif	Total
THUIT ANGER	5	0	5
BOISSEY LE CHATEL	13	0	13
BOSGOUET	1	0	1
BOSROUMOIS	5	0	5
BOURG ACHARD	57	0	57
BOURNEVILLE STE CROIX	7	0	7
ETREVILLE	4	0	4
GRAND BOURGTHEROULDE	48	0	48
LA LONDE	4	0	4
LES MONTS DU ROUMOIS	18	0	18
ST AUBIN SUR QUILLEBEUF	1	0	1
ST OUEN DE THOUBERVILLE	30	0	30
ST OUEN DU TILLEUL	3	0	3
ST PIERRE DES FLEURS	5	0	5
TROUVILLE LA HAULE	1	0	1
Total	202	0	202

Interventions pour débouchages ponctuelle :

Commune	Date	Adresse
BOURG-ACHARD	19/02/24	Rue Carlet
BOURGTHEROULDE-INFREVILLE	22/02/24	Rue de Bourgtheroulde
	22/02/24	Rue de Bourgtheroulde
	02/11/24	Rue de l'Eglise
BOURNEVILLE	22/05/24	Route d'Aizier
HAUVILLE	27/04/24	Rue du Gue
LE BOSCO-ROGER-EN-ROUMOIS	02/03/24	Chemin du Quesnay (Le Bosc-Roger-en-Roumois)
	11/10/24	Rue de la Forêt
SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	09/01/24	Rue du Pressoir

5. Financement du service assainissement

5.1 Recettes de la collectivité et modalités de tarification

Types de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2023 en €	Exercice 2022 en €
Redevance eaux usées usage domestique	1 210 087,16	1 471 098,30	1 629 047,04
Recettes de raccordement (PFAC)	124 000,00	220 000,00	599 500,00
Recettes de contrôle de conformité	35 020,00	39 950,00	47 710,00
Primes à l'épuration de l'AESN	23961,55	54 837,95	116 594,08
Autres Produits	38 391,88	67 200,84	
Total des recettes	1 431 460,59	1 853 087,09	2 392 851,12 €

Dans le cadre d'un souhait de lissage des tarifs, suite à délibération en date du 12 décembre 2022, les tarifs collectivité applicables au 1^{er} janvier 2024 sont les suivants :

Commune	Part fixe collectivité	Part variable collectivité
Boissey-le-Châtel	5,0000	2,0723
Bosgouet	5,0000	1,8469
Bosroumois (secteur de Bosnormand)	5,0000	1,8888
Bosroumois (hors Bosnormand)	5,0000	1,7358
Bourg-Achard	5,0000	1,8842
Bourneville-Sainte-Croix	5,0000	3,0728
Caumont	5,0000	2,2918
Etreville	5,0000	1,7343
Grand-Bourgtheroulde	5,0000	1,3092
Hauville	5,0000	0,8777
Honguemare-Guénouville	5,0000	1,8752
La Trinité-de-Thouberville	5,0000	1,7105
Les Monts-du-Roumois	5,0000	1,9020
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	5,0000	3,2114
Saint-Ouen-de-Thouberville	5,0000	2,0430
Saint-Ouen-du-Tilleul	5,0000	1,7494
Saint-Pierre-des-Fleurs	5,0000	1,6849
Sainte-Opportune-la-Mare	5,0000	3,0090
Thuit de l'Oison (secteur de Thuit-Anger)	5,0000	1,3028
Trouville-la-Haule	5,0000	3,1049

Parallèlement, les parts fixes et variable délégataires sont fixées suivant les modalités définies dans le contrat de délégation.



5.2 Factures d'assainissement type (120 m³) tarifs au 1^{er} janvier 2024

Boissey le Chatel

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	2,0723	248,676		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	433,5496
----------------------------------	----------

Bosgouet

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,8469	221,628		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	403,7968
----------------------------------	----------

Bosnormand

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,888	226,56		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	409,222
----------------------------------	---------

Bosroumois (hors bosnormand)

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,7358	208,296		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	389,1316
----------------------------------	----------

Bourg Achard

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,8842	226,104		10
Part fixe Déléguataire	120			30	10
Part variable Déléguataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	408,7204
----------------------------------	----------

Bourneville Sainte Croix

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	3,0728	368,736		10
Part fixe Déléguataire	120			30	10
Part variable Déléguataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	565,6156
----------------------------------	----------

Caumont

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	2,2918	275,016		10
Part fixe Déléguataire	120			30	10
Part variable Déléguataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	462,5236
----------------------------------	----------

Etreville

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,7343	208,116		10
Part fixe Déléguataire	120			30	10
Part variable Déléguataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	388,9336
----------------------------------	----------

Grand bourgtheroulde

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,3092	157,104		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	332,8204
----------------------------------	----------

Hauville

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	0,8777	105,324		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	275,8624
----------------------------------	----------

Honguemare Guénouville

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,8752	225,024		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	407,5324
----------------------------------	----------

La Trinité de Thouberville

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,7105	205,26		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	385,792
----------------------------------	---------

Les Monts du Roumois

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,902	228,24		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	411,07
----------------------------------	--------

Saint Aubin sur Quillebeuf

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	3,2114	385,368		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	583,9108
----------------------------------	----------

Saint Ouen de Thouberville

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	2,043	245,16		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	429,682
----------------------------------	---------

Saint Ouen du tilleul

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,7494	209,928		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	390,9268
----------------------------------	----------

Saint Pierre des fleurs

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,6849	202,188		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	382,4128
----------------------------------	----------

Sainte Opportune la Mare

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	3,009	361,08		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	557,194
----------------------------------	---------

Thuit Anger

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,3028	156,336		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	331,9756
----------------------------------	----------

Trouville la Haute

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	3,1049	372,588		10
Part fixe Déléгатaire	120			30	10
Part variable Déléгатaire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	569,8528
----------------------------------	----------

La procédure de lissage qui a été initiée en 2023 va tendre à diminuer progressivement les écarts de coût pour atteindre, à terme, un coût identique pour l'ensemble des usagers du service.

6. Financement des investissements

6.1 Travaux engagés au cours de l'exercice

	Exercice 2024	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	549 426,39	443154,69
Montant des subventions en €	164 002,00	435303

6.2 Etat de la dette du service

Les données suivantes prennent en compte l'état de la dette du service d'assainissement collectif. L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre en €	5 500 180,55	666 185,46	6 004 971,86
Montants remboursés durant l'exercice en €	584 684,78	758 523,93	744 736,72
Dont en capital	503 632,05	660 819,11	657 213,60
Dont en intérêts	81 052,73	97 704,82	87 523,12

6.3 Amortissements

Durant l'exercice 2024, la collectivité a réalisé un amortissement des travaux relatifs au service d'assainissement collectif à hauteur de 1352195,44€ des biens du service (1 228 794,86 € en 2023).

6.4 Plan pluriannuel des travaux

Aucun programme pluriannuel de travaux en Assainissement Collectif n'a été voté par la Communauté de communes Roumois Seine pour 2024.

Les besoins identifiés par les communes avant transfert de la compétence ont été compilés pour lister les besoins :

- d'amélioration des postes de relèvement
- de réhabilitation de regards
- de création de réseaux
- de remise en état des réseaux
- d'amélioration des stations d'épuration
- d'études de diagnostic et de zonage

Les actions recensées visent en particulier à améliorer le patrimoine et à lutter contre les eaux parasites.

Un besoin estimé à près de 20 millions d'euros de travaux est identifié.

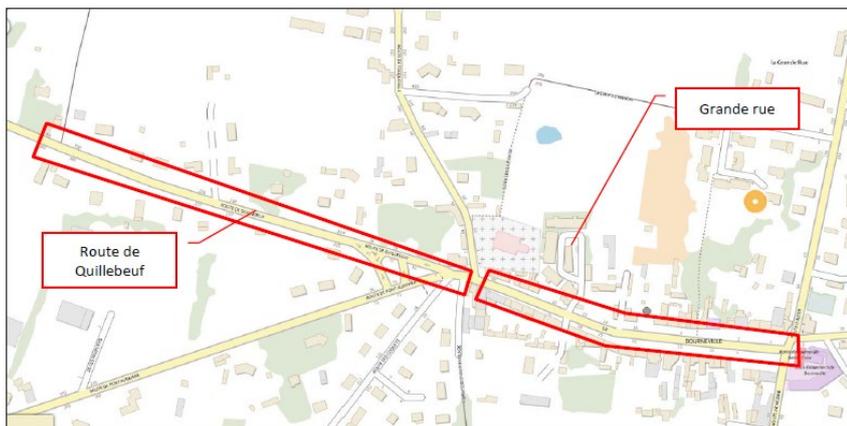
Un programme de travaux est prévu d'être établi en 2026.

6.5 Bilan des principales opérations réalisées en 2024

Réhabilitation de réseaux à Bourneville :

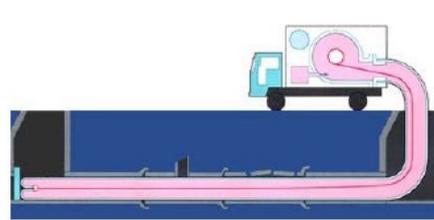
Après mise au point et optimisation des solutions, le projet définitif a été validé.

Une négociation avec le Conseil Départementale a permis la validation d'une solution de remblaiement évitant des dépenses inutiles et plus respectueuse de l'environnement.



Solutions techniques retenues :

- Remplacement de la canalisation route de Quillebeuf par une canalisation en grès
- Chemisage des réseaux dans le centre bourg



Une procédure de consultation des entreprises a été menée permettant le choix des entreprises pour la réalisation des travaux puis une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Ces différentes étapes permettent la programmation des travaux en 2024 en coordination avec les autres projets sur la commune de Bourneville Sainte Croix (ouverture du collège, enfouissement de réseaux aménagement centre bourg).

Nombre de nouveaux raccordements :

En 2024, 29 nouveaux raccordements ont été créés par le service assainissement.

Avis concernant les demandes d'urbanisme :

En 2024, le service a été consulté dans le cadre de 224 demandes d'autorisation d'urbanisme (voir tableaux ci-dessous).

Type de demande	2023	2024
Certificat d'urbanisme (CU)	75	76
Déclaration Préalable (DP)	54	57
Permis de Construire (PC)	100	89
Permis d'Aménager (PA)	6	2
Total	235	224

7 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

7.3 Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité (P207.0)

Le montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité est de 13251,01€.

7.4 Taux d'impayés (P207.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit.

Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Au 31/12/2024 la collectivité a enregistré 100 696,12€ d'impayés (taux d'impayés : 7,35%).

7.5 Taux de réclamation (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Au 31/12/2024 la collectivité n'a enregistré aucune réclamation.

7.6 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
Encours de la dette en €	5 500 180,55	6 004 971,86	6662185,46
Epargne brute annuelle en €	1 141 544,28	916 247,98	944586,56
Durée d'extinction de la dette en année	4,82	6,55	7,05

8 Annexe 1 : Extraits des bilans annuels de fonctionnement

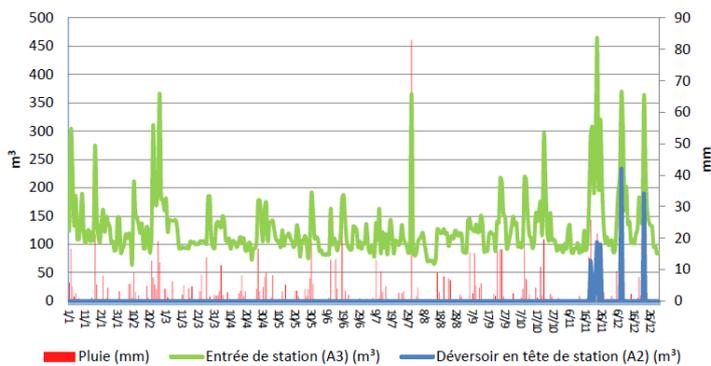
Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement



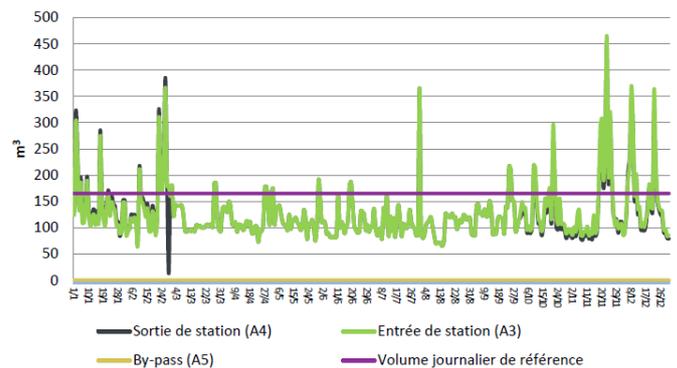
Système d'assainissement de Boissey le Chatel

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	-030000127077	
Commune	BOISSEY-LE-CHATEL			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre	032707701SCL	
Nom	STEP - BOISSEY LE CHATEL Capacité 1 100 EH			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Isabelle CHATEL / isabelle.chatel@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	032707701000	
Nom	STEP - BOISSEY LE CHATEL Capacité 1 100 EH			
Lieu d'implantation	BOISSEY-LE-CHATEL			
Date de mise en œuvre	1983			
Maître d'ouvrage	CDC ROUMOIS SEINE AC DSP - NOUVEAU			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	66	165	-	1 100
Temps pluie		165		
Débit de référence	165 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2024)		36,75 kg/jour	613 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	-Boues activées (Très faible charge)		
	Filière de traitement	-Aération prolongée		
File Boue	Type de traitement	-Déshydratation		
	Filières de traitement	-Mécanique par table d'égouttage		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	-			
Milieu récepteur				
Nom	-Fossé pluvial			
Masse d'eau	-			
Type	Rejet superficiel			

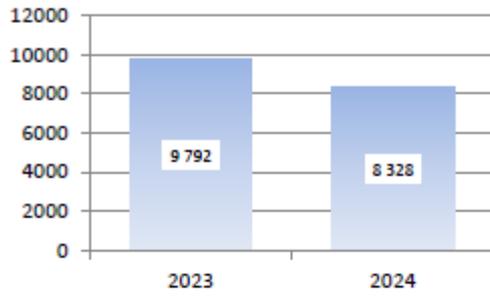
Volumes entrants



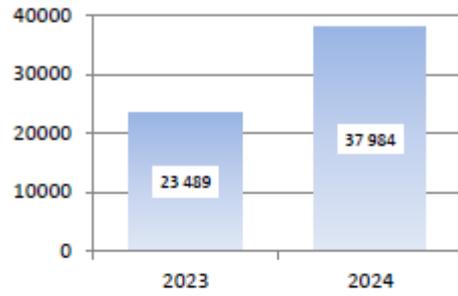
Volumes sortants



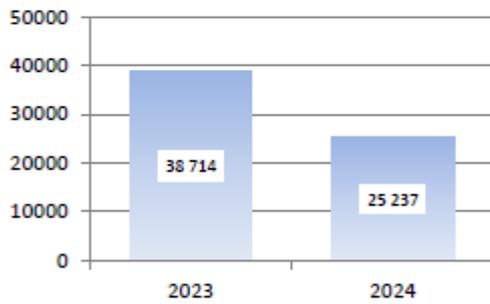
Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an



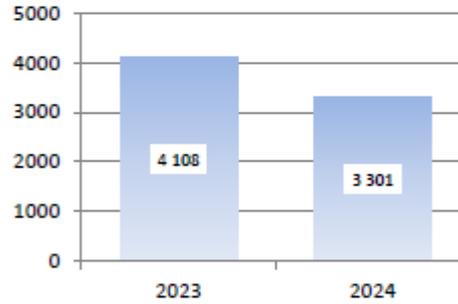
Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an



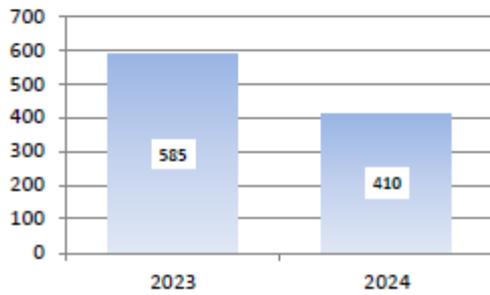
Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an



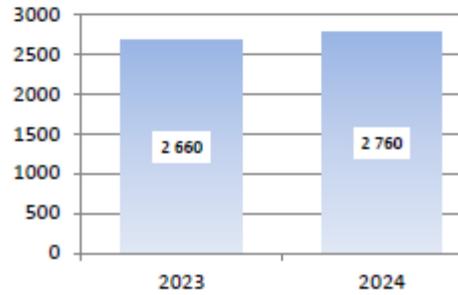
Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldahl en kg/an



Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an



Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Ammoniacal en kg/an

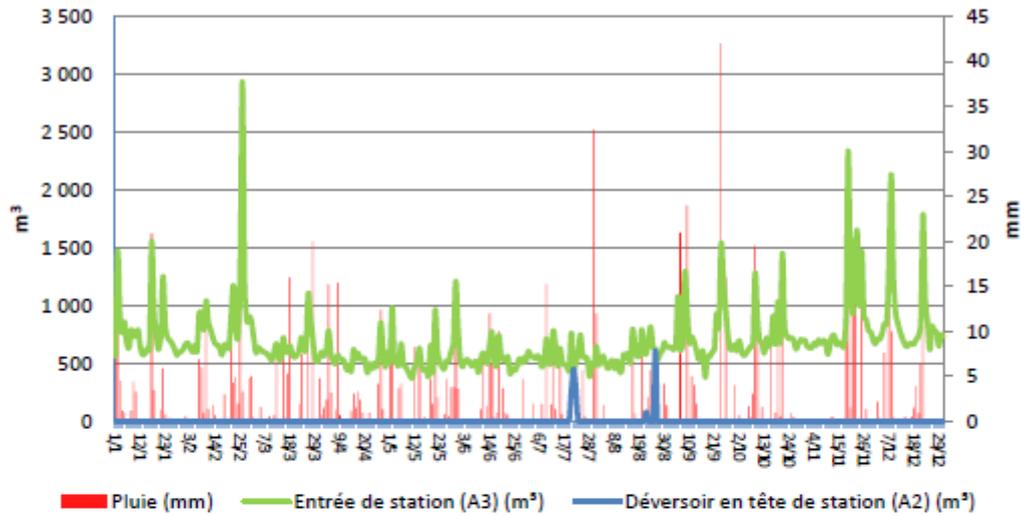


Système d'assainissement de Bourg Achard

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	030000127103	
Commune	BOURG-ACHARD			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre	032710301SCL	
Nom	STEP - BOURG ACHARD			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Isabelle CHATEL / isabelle.chatel@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	032710302000	
Nom	STEP - BOURG ACHARD			
Lieu d'implantation	BOURG-ACHARD			
Date de mise en œuvre	2008			
Maître d'ouvrage	CDC ROUMOIS SEINE AC DSP - NOUVEAU			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
	Temps sec	1 230	145	7 825
	449	1 488	231	
Temps pluie				
Débit de référence	1 231 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2024)			957,35 kg/jour	15 956 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	-		
	Filière de traitement	T_Sec : Boue Activ. Aér Prol avec anoxie-T_Sec : Déphosphatation biologique -T_Ter : Désinfection par lagunes -T_Ter : Désinfection UV		
File Boue	Type de traitement	Déshydratation & séchage solaire		
	Filières de traitement	Stabilisation : - Epaissement : - Déshydratation : Centrifugeuse		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Isabelle CHATEL / isabelle.chatel@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	fossé à l'est voie commun. VC4			
Masse d'eau	FRHG202			
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

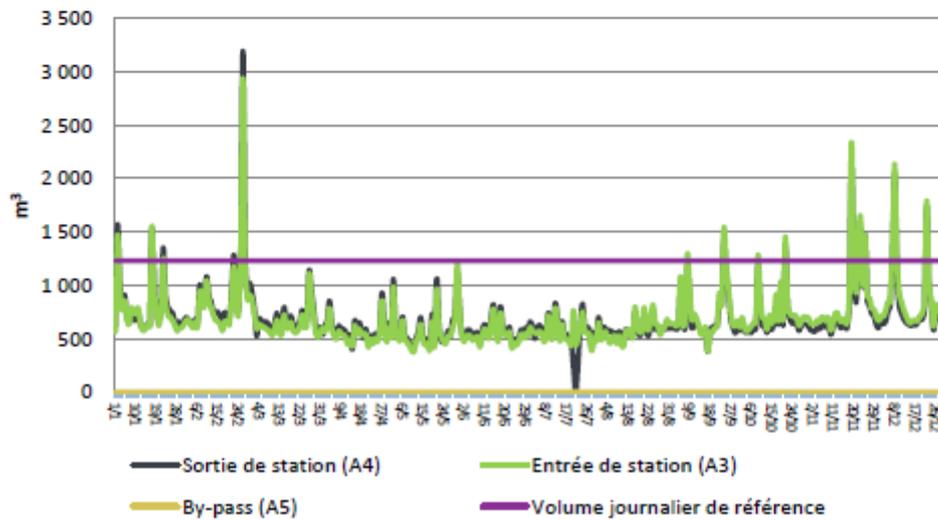
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j

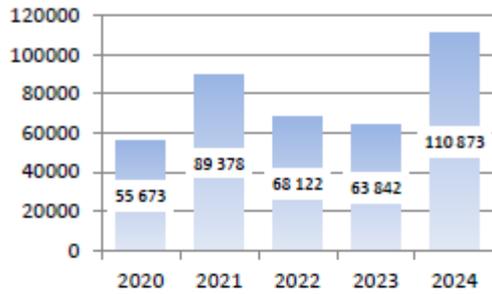


C.1.2. Volume sortant du système de traitement

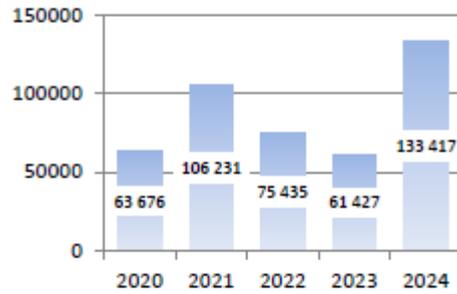
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



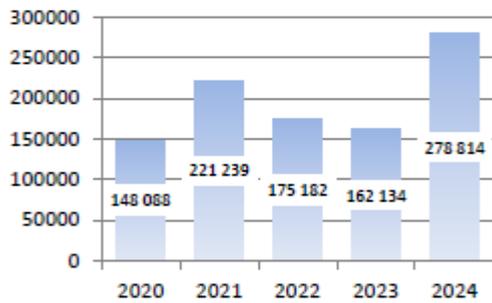
Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an



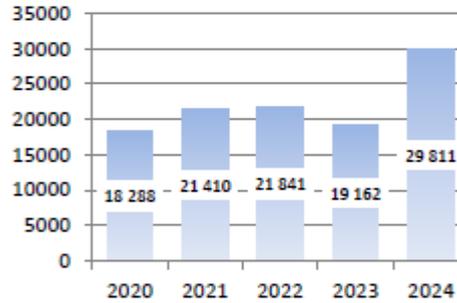
Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an



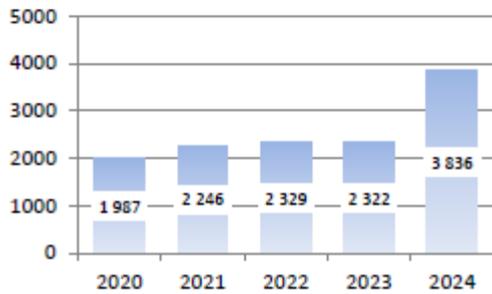
Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an



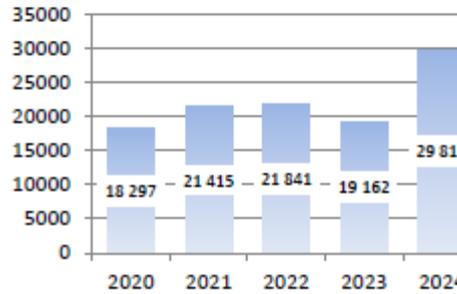
Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldahl en kg/an



Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an



Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an

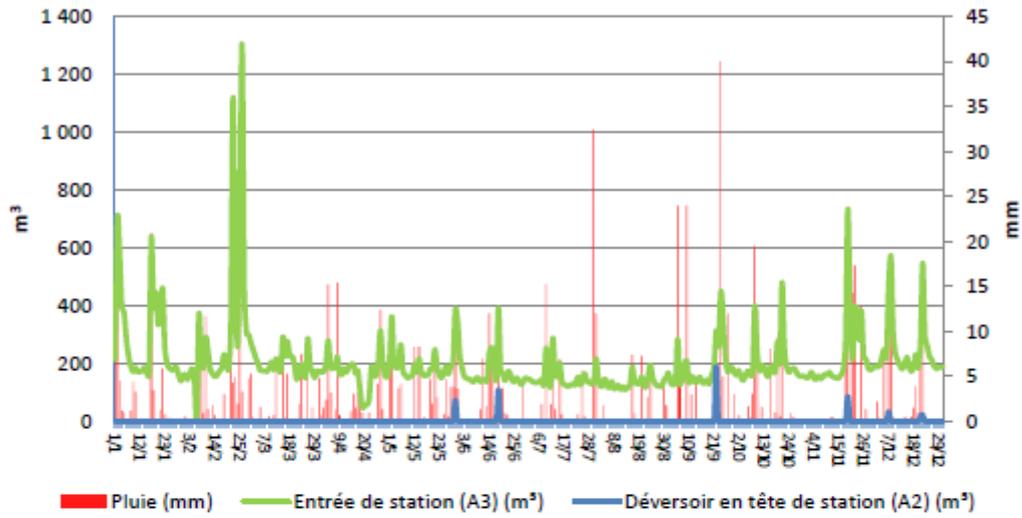


Système d'assainissement de Saint Ouen de Thouberville

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	032758001000	
Commune	SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre	ZC032758001000	
Nom	STEP - ST OUEN DE THOUBERVILLE			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Isabelle CHATEL / isabelle.chatel@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	032758001000	
Nom	STEP - ST OUEN DE THOUBERVILLE			
Lieu d'implantation	SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE			
Date de mise en œuvre	1996			
Maître d'ouvrage	CDC ROUMOIS SEINE AC DSP - NOUVEAU			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	162	375	16	2 700
Temps pluie		375		
Débit de référence	375 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2024)	556,38 kg/jour		9 273 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Traitement secondaire SE, Traitement tertiaire		
	Filière de traitement	Boues activées, Clarification, Bassin d'infiltration tertiaire		
File Boue	Type de traitement	Epaississement mécanique, Stockage des boues pâteuses		
	Filières de traitement	-		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Isabelle CHATEL / isabelle.chatel@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	Craie altérée de l'estuaire de la Seine			
Masse d'eau	FRHG202			
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

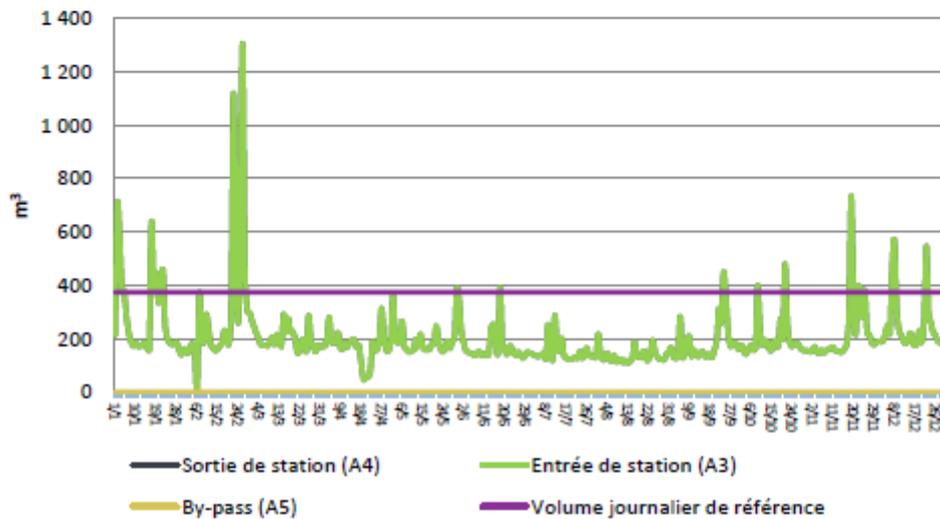
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j

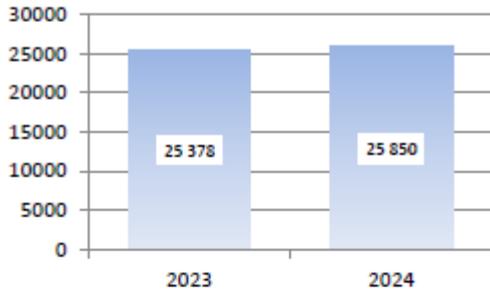


C.1.2. Volume sortant du système de traitement

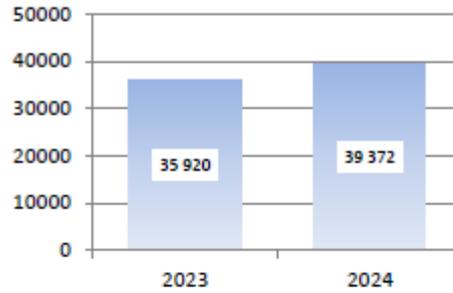
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



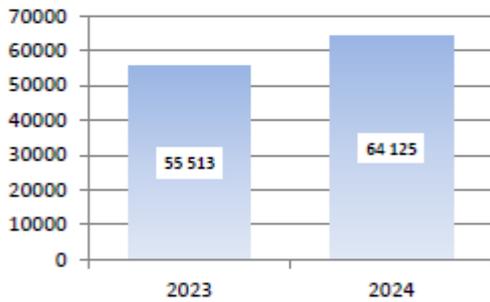
Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an



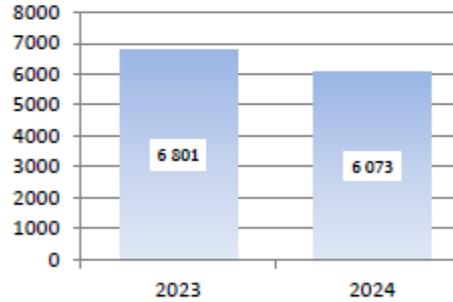
Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an



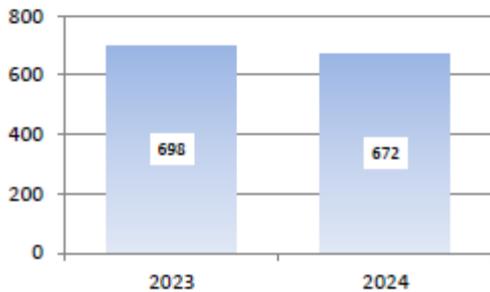
Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an



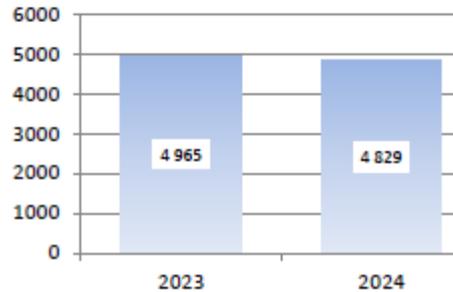
Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldahl en kg/an



Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an



Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Ammoniacal en kg/an

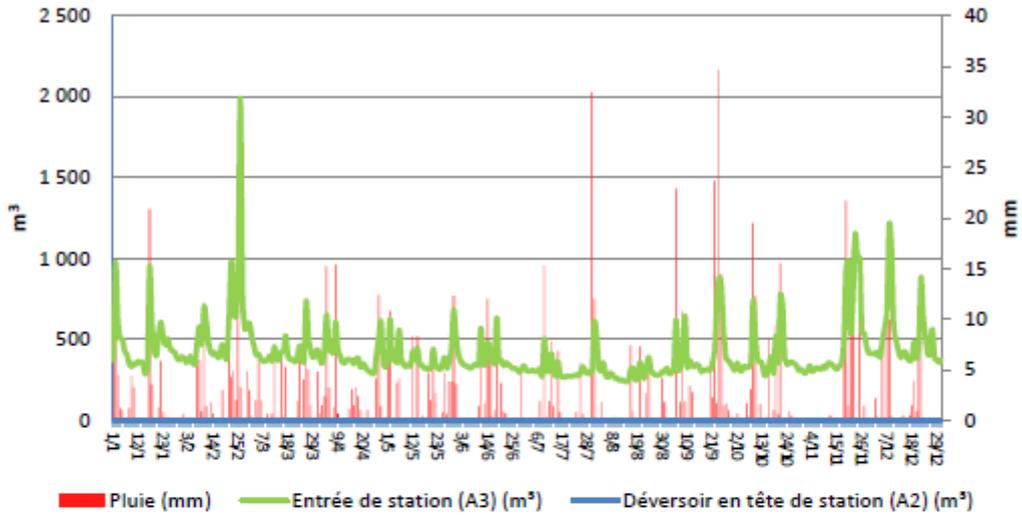


Système d'assainissement de Grand bourgtheroulde

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	030100127105	
Commune	BOURGOTHEROULDE-INFREVILLE			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre	032710501SCL	
Nom	STEP (5717 EH) - GRAND BOURGOTHEROULDE			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Isabelle CHATEL / isabelle.chatel@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	032710501000	
Nom	STEP (5717 EH) - GRAND BOURGOTHEROULDE			
Lieu d'implantation	BOURGOTHEROULDE-INFREVILLE			
Date de mise en œuvre	2014			
Maître d'ouvrage	CDC ROUMOIS SEINE AC DSP - NOUVEAU			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
	Temps sec	945	80	5 717
Temps pluie	343	945		
Débit de référence	945 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2024)		208,05 kg/jour	3 468 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Traitement secondaire SE, Traitement tertiaire		
	Filière de traitement	Boues activées, Clarification, Bassin d'infiltration tertiaire		
File Boue	Type de traitement	Pré-chaulage, Epaissement mécanique, Déshydratation mécanique, Stockage des boues pâteuses		
	Filières de traitement	-		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Isabelle CHATEL / isabelle.chatel@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	Aire d'infiltration - Craie altérée de l'estuaire de la Seine			
Masse d'eau	FRHG202			
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

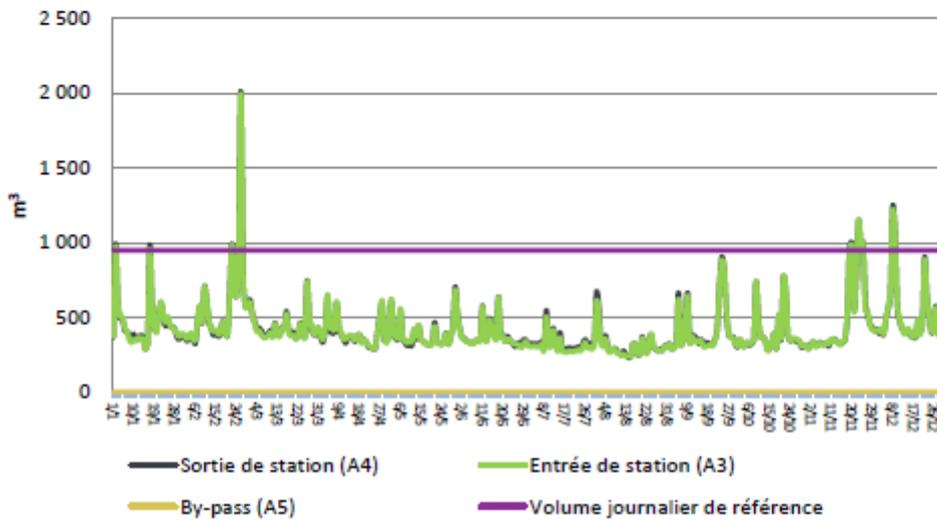
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j

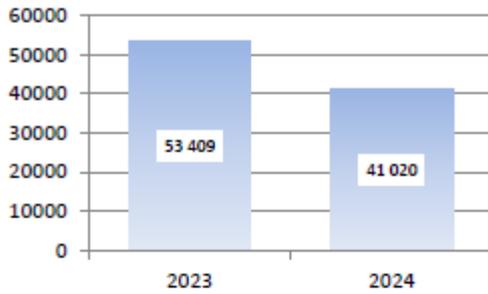


C.1.2. Volume sortant du système de traitement

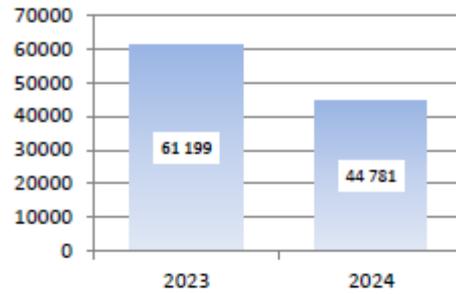
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



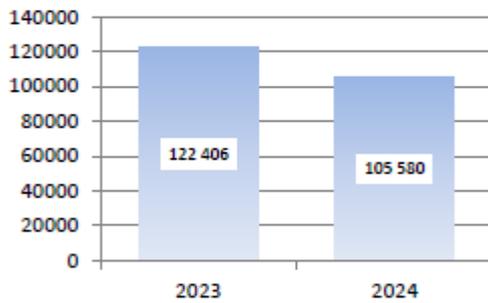
Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an



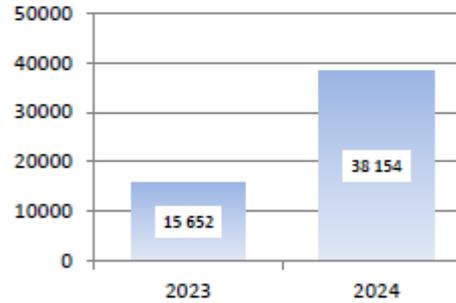
Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an



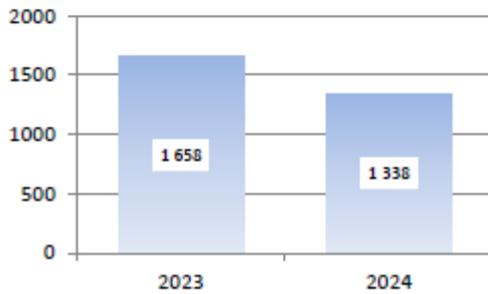
Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an



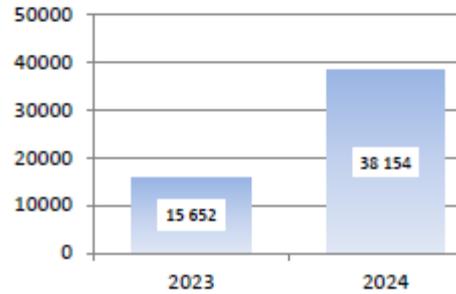
Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldahl en kg/an



Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an



Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an



ANNEXE 2



NOTE D'INFORMATION

de

l'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

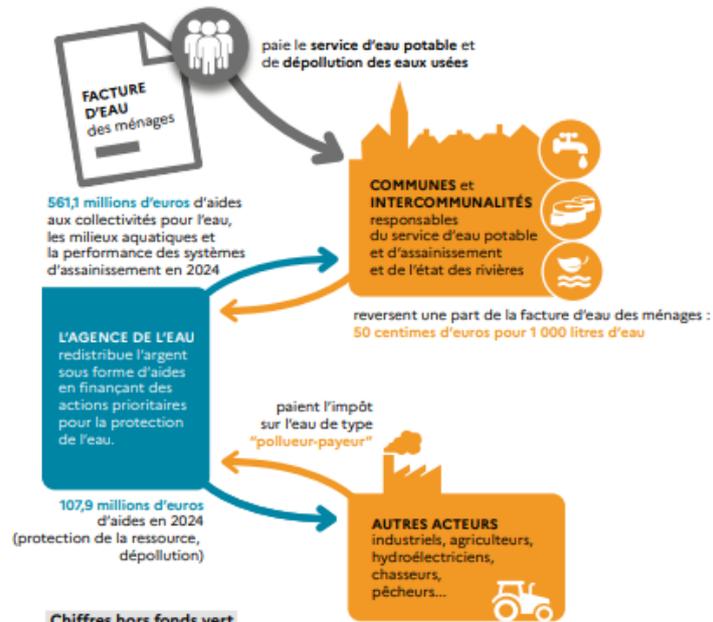
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.



D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 674 M€ dont plus de 403 M€ en provenance de la facture d'eau.

2024

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?

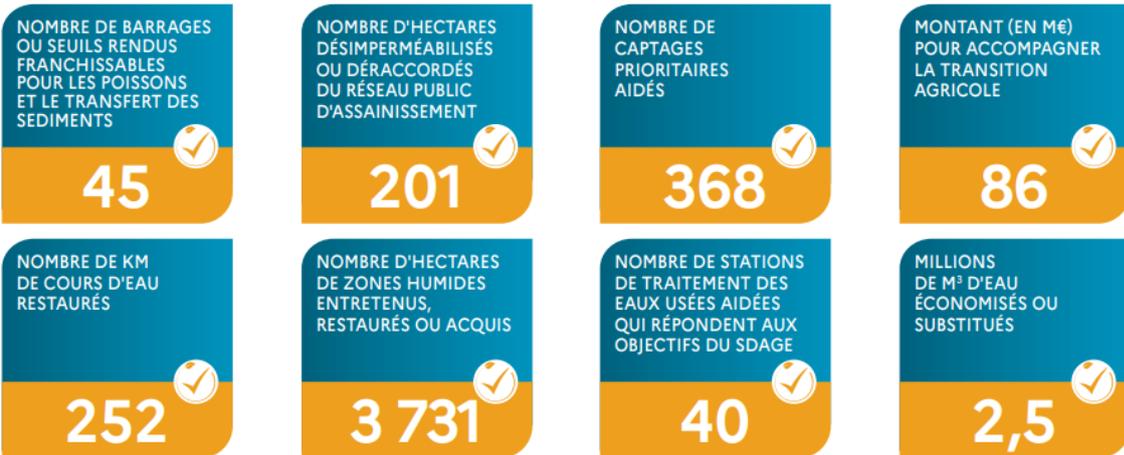


ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2024

Plus de 700 M€ d'aides financières ont été accordées pour soutenir 4 050 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour la dernière année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024.

65 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. De plus l'agence de l'eau a attribué 44,5 M€ aux collectivités au titre du fonds vert, volet "renaturation des villes et villages".

EN 2024...



AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

